

---

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET** : Conception, réalisation et impression du journal interne "Services Compris". Formation d'un groupement de commandes entre la ville de Châtelleraut et la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais.

*Mesdames, Messieurs,*

*La ville de Châtelleraut et la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais souhaitent faire réaliser en commun le journal interne "Services Compris" destiné au personnel des deux collectivités.*

*Aussi, est-il apparu judicieux à ces deux entités de coordonner la passation de leur marché portant sur l'objet désigné ci-dessus.*

*La formation d'un groupement de commandes, paraît être une réponse pertinente à l'association de ces deux organismes.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 8-I du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ;

**CONSIDERANT** qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de constitution de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) du groupement :

Le conseil ayant délibéré décide :

- d'approuver la désignation de la ville de Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes ;

- que la C.A.O du groupement sera constituée par un représentant de la C.A.O de chaque membre de groupement élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant ;

- de procéder à l'élection du membre de la ville de Châtellerault qui sera membre de la C.A.O du groupement de commandes ;

Madame Maryse LAVRARD, titulaire

Monsieur Gilles MAUDUIT, suppléant.

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes ci-jointe pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2009 (6 numéros pour l'année 2009, 1 numéro double juillet et août).

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**